

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 26 juillet 2022

Sur convocation en date du 20 juillet 2022, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 juillet 2022 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	LACOMBE Annick	BLANC Jean Luc
BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
CHANEL Serge	JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin
VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis
VEUILLET Philippe	BONHOURS Paola	MARION Isabelle
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire		PERDRIX Catherine
MERLE Sandra	BURDY Meryl	DAVID Magalie
CEREIZE Clément	MAZUÉ Joséphine	

Étaient excusés :

Alexis MORAND a donné pouvoir à Bernard PERRET
Patrice JANODY a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC
Jean-Marc ARTAUD a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE
Laure THERMET a donné pouvoir à Sandra MERLE
Anja SCHUBERT a donné pouvoir à Isabelle MARION

Était absent :

Emmanuel TAPONARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

**MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX DU RESTAURANT SCOLAIRE A
COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022**

Entendu le rapport de :

M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué aux finances et ressources humaines, tarifs des services publics, commerce, partenariat financier

Mme Myriam BRUNET, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, gestion différenciée et fleurissement, jumelage et

Mme Annick LACOMBE, Adjointe au Maire déléguée aux actions éducatives, culturelles, intergénérationnelles et animations

Vu les propositions effectuées par la commission Actions éducatives, scolaires, petite enfance lors de sa réunion du 13 juin 2022 soumises par consultation écrite à la Commission, Finances et Tarifs-commerces-partenariats financiers

Les hausses générales et significatives du coût de denrées alimentaires dues à l'inflation et à l'augmentation du prix de l'énergie ainsi que le risque de pénurie ont conduit l'ensemble des fournisseurs du restaurant scolaire à demander une modification exceptionnelle des marchés conclus en octobre 2019. L'impact de ces hausses ne pouvant pas être assumées par la seule Commune, il est proposé d'augmenter les tarifs payés par les usagers du restaurant scolaire.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- adopter les modifications de tarifs en lien avec le restaurant scolaire, tels qu'ils figurent dans le tableau récapitulatif ci-dessous, pour une mise en œuvre à compter du 1^{er} jour de la rentrée de l'année scolaire 2022-2023 soit le jeudi 1^{er} septembre 2022

REVISION DES TARIFS EN LIEN AVEC LE RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023		
Enfants scolarisés	Repas enfants Viriat	4.40 €
	Repas Enfants Viriat si fratrie de 3 enfants ou plus déjeunant au restaurant scolaire	4.30 €/enfant
	Repas enfants extérieurs à la Commune	4,85 €
	Enfants inscriptions tardives, enfants non inscrits	6.50 €
	Repas adultes interne à la commune	7.30 €
	Surveillance pause méridienne pour panier repas	2,80 €
	Etude surveillée CE2 - CM1 et CM2	3 € / étude
	Etude surveillée URGENCE - CP et CE1	gratuit
Clubs et associations	Repas enfants association	4.40 €
	Repas enfants extérieurs à la Commune Association	4,85 €
	Adulte encadrants	7.30 €
	repas adultes extérieurs au service	8.50 €
	multiaccueil ou CLSH (Goûter)	1.00 €
Agents communaux	Selon tarif publié par l'URSSAF pour l'année concernée	

- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,
Bernard PERRET

